

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.

Enbridge Gas Distribution inc. a déposé une requête en vue de modifier ses tarifs.

Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.

Enbridge a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario avec un plan tarifaire de 5 ans. Ce plan diminuerait les tarifs en 2014 pour ensuite les augmenter en 2015 et en 2016. La facture annuelle d'un consommateur résidentiel moyen diminuera de 3 \$ en 2014 puis augmentera de 12 \$ en 2015 et de 27 \$ en 2016. Les modifications à la facturation en 2017 et 2018 seront déposées auprès de la Commission à une date ultérieure. Le plan tarifaire entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2014. D'autres clients, dont des entreprises, pourraient aussi en être touchés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête d'Enbridge. Elle interrogera l'entreprise sur son plan tarifaire. Elle entendra également les arguments des personnes et des groupes représentant les clients résidentiels et commerciaux. À la fin de cette audience, la CEO rendra sa décision sur le plan tarifaire.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez droit à l'information concernant cette requête et le droit de participer au processus. Vous pouvez :

- examiner la requête d'Enbridge sur le site Web de la CEO.
- vous inscrire à titre d'observateur à l'instance en recevant les documents de la CEO concernant l'audience.
- présenter une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience.
- y participer activement (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le **[insérer la date, 10 jours suivant la date de publication]** ou alors l'audience sera entamée avec ou sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- passer en revue la décision rendue par la CEO et ses raisons sur le site Web à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Les tarifs proposés concernent les services de distribution d'Enbridge. Le numéro pour ce dossier est EB-2012-0459. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez entrer ce numéro de dossier sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/notice. Si vous avez des questions, vous pouvez également appeler le Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

AUDIENCE ORALE OU ÉCRITE

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La Commission entend procéder par voie d'audience orale sur la question.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires ou participez à l'audience à titre d'observateur, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse courriel seront supprimés. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998 chap.15 (annexe B).

